
REGION DE KOLDA

Médina Yoro Foulah, le 02 mars 2016

DEPARTEMENT DE MEDINA YORO FOULAH

PREFECTURE



Le Préfet,

RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE MARCHE

Je soussigné Monsieur Chérif Mouhamadou Makhtar Blondin NDIAYE, Préfet du Département de Médina Yoro Foulah, certifie avoir reçu de Ramatoulaye A. COLY, Chargée de la Communication du Réseau des Femmes enseignantes, demeurant dans la Commune Médina Yoro Foulah, téléphone 77 218 96 17, le 02 mars 2016, une déclaration d'une marche pacifique pour les besoins de la célébration de la journée nationale des femmes, prévue le mardi 08 mars 2016.

La marche prévue se fera aux heures et itinéraire suivants

Lieu de départ : Poste de la Douane de Médina Yoro Foulah, à 10 heures

Itinéraire : Poste de Douane – Gare routière – Mairie - Préfecture, où se fera la dislocation aux environs de 11 heures.

En vertu des articles 92 à 100 du Code pénal, ladite marche doit se faire sous la supervision d'un bureau composé de trois personnes qui seront chargées de veiller au respect de l'ordre public.

Le présent récépissé de déclaration ne préjuge pas de l'autorisation de la marche, dont l'interdiction peut être prononcée à tout moment.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Chérif Mouhamadou Makhtar Blondin NDIAYE

Ampliations :

- Procureur (pour info) ;
- Réseau des Femmes enseignantes (pour attribution) ;
- Commandant BRITER Kolda (pour dispositions sécuritaires à prendre).